



## CONSEIL ACADEMIQUE DE L'EDUCATION NATIONALE

<b>Rôle</b>	Il peut être consulté et émettre des vœux sur toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement dans l'académie. Il examine le schéma prévisionnel des formations secondaires, le programme d'investissements, de subventions de fonctionnement des lycées, la formation continue des adultes, l'enseignement supérieur.
<b>Présidence</b>	Il est présidé par le préfet de région ou le président du Conseil régional.
<b>Composition de la commission</b>	Le C.A.E.N. est composé de 72 membres : un tiers d'élus, un tiers de représentants des personnels, un tiers de représentants des « usagers » (parents, étudiants, syndicats, etc.).
<b>Représentants UMO</b>	3 titulaires et 3 suppléants
<b>Textes de référence</b>	
<b>Fréquence des réunions</b>	
<b>Lieu des réunions</b>	

<b>Composition</b>	<b>Commune</b>	<b>Représentée par</b>	<b>M(maire) A (adjoint) CM (cons.mun) Pdt EPCI</b>
Titulaires	Marseille-en-Beauvaisis	Marie DUBUT	M
	Gournay-sur-Aronde	Michel CORDONNIER	
	La Neuville-Saint-Pierre	Gérard DURANT	M
Suppléants	Montataire	Jean-Pierre BOSINO	M
	Sommereux	Jean-Pierre HEU	M
	Fouquénies	Jean-Louis CHATELET	

*Date de désignation : 3 juin 2008*